

ANNEXE
(article 28)

ANNEXE

TABLEAU 1
(paragraphe 6(2))

Taux régional de chômage	Nombre de semaines d'emploi assurable nécessaire
6 % et moins	20
plus de 6,0 % jusqu'à 7,0 %	19
plus de 7,0 % jusqu'à 8,0 %	18
plus de 8,0 % jusqu'à 9,0 %	17
plus de 9,0 % jusqu'à 10,0 %	16
plus de 10,0 % jusqu'à 11,0 %	15
plus de 11,0 % jusqu'à 12,0 %	14
plus de 12,0 % jusqu'à 13,0 %	13
plus de 13,0 %	12

Published under authority of the Governor in Council by the Queen's Printer for Canada.

Publié en conformité avec l'ordonnance de publication en vertu de l'ordonnance par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Available from Canada Communications Centre, Ottawa, Ontario, K1A 0S6.
Works and Government Services Canada.

De vente: Centre Communications du Canada — Ottawa, Ontario, K1A 0S6.
Travaux et Services du Gouvernement Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0S6.